

APPEL À PROJETS DU 27 SEPTEMBRE AU 28 NOVEMBRE 2011

J'innove
dans
**LES TRANSPORTS
& LA LOGISTIQUE**



ARTICLE 1^{ER} : PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS DU PACK TRANSPORT

1-1 définition du Pack Transport

Le Pack Transport est l'appellation informelle du groupe d'accompagnateurs régionaux de l'innovation, les pôles d'excellence thématiques, le pôle de compétitivité I-TRANS et les soutiens publics.

Il se compose :

De Pôles d'excellence :

Pôle Régional Automobile

Euralogistic : Pôle d'Excellence Régional en Logistique

MEDEE : Maîtrise Energétique Des Entraînements Electriques

D'associations de filière :

AIF : Association des Industries du Ferroviaire

ARIA : Association Régionale de l'Industrie Automobile

Club Logistique & Transport 59-62, club interprofessionnel

Du Pôle de compétitivité transports terrestres :

i-Trans : Pôle de Compétitivité à vocation mondiale dans les thèmes du transport terrestre, ferroviaire, automobile, logistique, ITS et services de mobilité intelligente.

Des accompagnateurs de l'innovation :

ADITEC Pas-de-Calais : Association pour le Développement de l'Innovation et de la Technologie.

Haute Borne Développement : animation du parc scientifique de la Haute Borne.

Technopôle du Valenciennois : pôle R&D dédié à la filière transports durables

Les soutiens publics :

DIRECCTE Nord-Pas-de-Calais

Oséo Nord-Pas-de-Calais

Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais

Lille Métropole Communauté Urbaine

Les acteurs du « Pack Transport » se sont donnés pour ambition de dynamiser le territoire Nord-Pas-de-Calais autour des Transports Terrestres et la Logistique en orientant leur action et leur soutien autour des PME-PMI régionales ou qui viendraient à le devenir et plus particulièrement autour de l'innovation collaborative et non-collaborative.

Leur action s'articule naturellement autour du plan régional « Objectif PME » mis en place en 2010 par le Conseil Régional.

1-2 L'Appel à Projets « J'innove dans les transports et la logistique ».

Pour la 4^{ème} année consécutive, les accompagnateurs de l'innovation dans les transports terrestres mettent en place un Appel à projets innovants, fort des 52 candidatures soumises en 2010 et accompagnées depuis.

L'objectif de cet appel est d'améliorer la compétitivité des PME-PMI régionales dans un contexte de conjoncture par le biais de l'innovation, voie privilégiée pour pérenniser son activité, protéger, conquérir ou créer un marché.

Cet Appel à projets « J'innove dans les Transports et la Logistique » 2011 est orienté autour des 4 domaines d'activités stratégiques suivants :

- > Ferroviaire fret & voyageurs : infrastructure et matériel roulant, maintenance allègement des matériaux, systèmes de communication, etc.
- > Automobile : green cars, nouvelles propulsions, allègement des véhicules, nouveaux concepts, etc.
- > Logistique : logistique de transport, de production ou de service, etc.
- > Information & Mobilité des voyageurs : ITS, technologies NFC, afficheurs dynamiques, etc.

Organisé de façon à couvrir l'ensemble des problématiques transports et des différents types de projets, l'Appel à Projets « J'innove dans les transports et la logistique » s'adresse aux :

- > PME-PMI (moins de 250 salariés) de tous secteurs d'activité, ayant un projet innovant dans les thèmes concernés,
- > Créateurs d'entreprise innovante.

ARTICLE 2^{ÈME} : MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS

L'Appel à Projets « J'innove dans les transports et la logistique » est ouvert à tous types de PME-PMI ou de créateurs dont les projets ont vocation à se développer sur le territoire régional et n'est soumis à aucune obligation d'achat ou d'adhésion.

L'Appel à Projets est régi par ce règlement, la campagne de communication et de candidature repose sur cinq outils :

1. Le présent règlement
2. Un dossier de candidature
3. Une plaquette de communication format A5
4. Un courrier ciblé communiqué à certaines PME-PMI identifiées
5. Un relais média et internet

Par ailleurs, les initiateurs de cet Appel à Projets s'appuient sur le soutien des différentes structures et associations de filières ou consulaires .

Ne peuvent être candidats que les personnes morales ou les créateurs d'entreprise.

ARTICLE 3^{ÈME} : CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Le degré de maturation de la proposition ne constituera pas un critère de sélection. Les projets proposés peuvent être accomplis par le porteur seul ou sous la forme d'un consortium (collaboration avec un ou plusieurs industriels ou organismes de recherche : laboratoires, centres techniques, bureaux d'études). Tout dépend du sujet concerné, des compétences maîtrisées par les parties prenantes du projet et de la volonté des candidats.

Les propositions reçues seront appréciées sur :

- > Le caractère innovant lié à un produit, un procédé ou au développement de nouveaux services.
- > La faisabilité économique, financière et juridique.
- > La cohérence et la pertinence du partenariat escompté (s'il y a lieu).

Les thématiques de l'Appel à Projets :

- Les filières industrielles concernées :
 - > Ferroviaire
 - > Automobile
 - > Logistique & Transport
 - > Information & Mobilité des voyageurs.
- Thèmes scientifiques et technologiques concernés :
 - > Matériaux : recyclabilité, allègement.
 - > Structures de véhicules, de composants et d'éléments d'infrastructure.
 - > Sécurité (passive, active et intégrée).
 - > Acoustique et vibration.
 - > Informatique embarquée et télécommunication, positionnement satellitaire.
 - > Economies d'énergie et développement durable : réduction de l'empreinte carbone.
 - > Amélioration de la chaîne logistique.
 - > Intermodalité, interopérabilité.
 - > Voyage intelligent et services assistés.
 - > TIC, traçabilité, RFID, ITS...

ARTICLE 4^{ÈME} : MODALITÉ DE SÉLECTION

En correspondance avec les thèmes concernés dans l'Appel à Projets, trois jurys de sélection (le thème de l'information aux voyageurs sera traité de façon transversale) se réuniront sous la responsabilité du pôle correspondant. Ces jurys seront composés des acteurs du « Pack Transport » et des institutionnels des filières transversales.

Ces jurys se réuniront début décembre. Les candidats seront avisés de la réponse donnée à leur projet avant le 20 décembre

Les dossiers seront notés de la façon suivante :

Note A	Accepté
Note B	Accepté avec compléments à apporter
Note C	Refusé

ARTICLE 5^{ÈME} : TRAITEMENT DES PROJETS RETENUS

Les porteurs de projets sélectionnés seront notamment accompagnés pour :

- Constituer le consortium (recherche des partenaires) si le projet est collaboratif.
- Définir et Construire le projet, et ses outils de validation :
 - > Identification et maîtrise des risques
 - > Veille technologique
 - > Veille économique et stratégique
 - > Propriété Intellectuelle
- Présenter le projet au Conseil d'Administration du pôle i-Trans pour labellisation (s'il s'agit d'un projet collaboratif et si le porteur le souhaite)
- Présenter le projet aux financeurs publics, et instaurer un réel partenariat.

ARTICLE 6^{ÈME} : ENGAGEMENT DES ORGANISATEURS

Les référents de chaque dossier s'engagent à prendre contact avec le déclarant avant la présentation en jury et ce afin d'approfondir plus en détail les caractéristiques du projet.

À l'issue des 3 jurys, le référent identifié pour accompagner chaque dossier s'engage à fournir une réponse écrite aux candidats en fonction de la note attribuée au dossier.

ARTICLE 7^{ÈME} : AGENDA

L'Appel à Projets « J'innove dans les Transports et la Logistique » 4^{ème} édition est organisé comme suit :

- > 27 septembre 2011 : Lancement de l'Appel à Projets dans le Nord-Pas de Calais au cours du salon «Just in log».
- > 28 novembre 2011 : Date limite de dépôt des dossiers de candidature dans le Nord-Pas de Calais.
- > Décembre 2011 : Sélection des dossiers de candidature par les jurys sectoriels.

Attention : la sélection d'une proposition par le Comité de Pilotage n'implique pas automatiquement l'attribution d'une aide publique.

ARTICLE 8^{ÈME} : RETRAIT ET DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers doivent être déposés en ligne sur le site jaiunprojetinnovant.com. Un dossier de candidature peut également être téléchargé sur le site.

Dossier et inscription avant le 28 novembre 2011 sur www.jaiunprojetinnovant.com et sur les sites des partenaires et organisateurs.



Projet ferroviaire

Contact : **Héric Manusset**
h.manusset@valenciennes.cci.fr
www.aifonline.com
03 27 28 40 18



Projet automobile

Contact : **Michel Boulanger**
mboulanger@arianpdc.fr
www.aria-automobile-nord.com
03 20 99 24 98



Projet logistique

Contact : **Jérémy Ferlin**
jferlin@euralogistic.com
www.nord-logistique.com
03 21 74 16 12



Projet innovant dans les transports terrestres

Contact : **Julien Dive**
julien.dive@i-trans.org
www.i-trans.org
03 27 19 00 13

ARTICLE 9^{ÈME} : CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Les informations contenues dans les dossiers de déclaration du candidat seront communiquées aux membres des jurys de sélection et seront utilisées par ceux-ci uniquement dans le cadre de leur mission d'appréciation des propositions.

Sur l'avis du candidat, les seules informations pouvant servir à la communication auprès du public par les organisateurs de l'opération seront :

- > le nom de la société candidate,
- > le nom de l'organisme d'accompagnement du porteur de projet le cas échéant.

ARTICLE 10^{ÈME} : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le droit d'accès à l'Appel à Projets « J'innove dans les Transports et la logistique – 4^{ème} édition » est gratuit et confidentiel. Les frais d'envoi de candidature sont à l'unique charge du candidat.

ARTICLE 11^{ÈME} : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l' « Appel à Projets J'innove dans les transports et la logistique – 4^{ème} édition » implique l'acceptation du présent règlement.



En partenariat avec :

PÔLE
D'EXCELLENCE
AUTOMOBILE



TECHNOPOLE
DU VALENCIENNOIS



Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, J'innove en Nord-Pas de Calais, animé par NFID, est cofinancé par l'État, la Région, le Département du Nord, Oseo et l'Union Européenne. J'innove en Nord-Pas de Calais fédère les Chambres consulaires, l'INPI, les Pôles de compétitivité et d'excellence, les organismes de recherche, les universités, les grandes écoles et les centres de ressources technologiques, pour leurs actions innovation et valorisation de la recherche.

